



CARTE D'IDENTITÉ

L'histoire

L'université du Havre a été créée en 1984, à partir de l'université de Rouen, en s'appuyant sur les formations localisées au Havre, en particulier un IUT déjà important. Le projet initial répondait à la volonté de créer un établissement de type dérogatoire, orienté vers des formations à caractère technologique et professionnalisant. La première évaluation menée par le CNE en 1992 avait permis de constater que les caractéristiques majeures de l'université nouvelle s'en rapprochaient fortement, mais ce projet n'a pas été poursuivi.

L'évaluation de retour

En 1998, le CNE a procédé à une seconde évaluation de l'université du Havre, menée dans le cadre de l'évaluation des établissements d'enseignement supérieur du site de Haute et Basse-Normandie. Il s'est proposé d'étudier comment l'université, dont les effectifs ont augmenté depuis 1992 de plus de 28 %, a évolué durant cette période.

Quelques chiffres

En 1996-1997, année de référence pour les données chiffrées de l'évaluation, l'université du Havre (IUT et ISEL inclus) comptait :

- 7 363 étudiants, dont
 - . 1927 en IUT ;
 - . 268 en IUP ;
 - . 38 à l'ISEL ;

- 292 emplois d'enseignants, dont
 - . 48 emplois de professeurs ;
 - . 141 emplois de maîtres de conférences ;
- 246,20 emplois de personnels IATOS.

L'état des lieux

Des évolutions majeures sont intervenues depuis la précédente évaluation :

- la création de l'Institut supérieur d'études logistiques (ISEL), qui a pour objectif de former des ingénieurs ayant à la fois une compétence technique et une compétence en économie et en gestion dans le domaine de la logistique ;
- la scission de la "faculté" des Affaires internationales, qui a donné naissance à la "faculté" des Lettres et Sciences humaines.

De création récente et de taille encore modeste, l'université du Havre est confrontée à un choix stratégique : elle doit arbitrer entre la préservation de son identité initiale très professionnalisée et la pression sociale, relayée par les collectivités, l'incitant à se transformer en une université de proximité, plus généraliste. L'évaluation menée par le CNE montre que l'évolution de l'université vers un enseignement plus académique semble irréversible.

UNE DYNAMIQUE DE RÉFORME

Des avancées institutionnelles

Depuis 1992, l'université du Havre a procédé à des ajustements institutionnels. Le plus important est l'organisation des élections par collèges uniques au niveau de l'université. Ce choix témoigne de l'effort entrepris pour développer le sentiment d'appartenance à l'établissement. Dans la même optique, l'université a pris des mesures originales afin de mobiliser les acteurs de la communauté universitaire et d'améliorer le fonctionnement des procédures démocratiques de décision : ainsi sont organisés des États généraux qui associent étudiants, enseignants et non-enseignants, ainsi que des séminaires réunissant cadres et élus.

Un cadre administratif réorganisé

Afin de renforcer les services centraux, l'université du Havre a réorganisé son cadre administratif autour de

quatre directions (recherche, finances, ressources humaines, scolarité centrale). Chacune d'elles est placée sous l'autorité du secrétaire général et dotée d'un cadre administratif de catégorie A. Cependant, le dispositif comporte une faiblesse de taille : un déséquilibre persiste entre les moyens affectés aux services centraux et ceux, bien plus importants, dont bénéficient les composantes.

Un souci d'ouverture internationale

Depuis sa création, l'université du Havre affiche une volonté d'ouverture internationale. Créé dès 1986, le Service des relations internationales est un service général dont la tâche est double : il collecte et diffuse les informations concernant les programmes de coopération ; d'autre part, il aide les étudiants à s'insérer dans les programmes d'échanges (SOCRATES, LEONARDO, TEMPUS, ALFA...) et contribue à la recherche de stages pour étudiants à l'étranger (notamment dans le cadre du programme INTERREG II de la Région Haute-Normandie).

Une recherche de qualité

L'université du Havre développe une recherche active et de qualité. Celle-ci s'effectue au sein de 12 équipes : 9 font l'objet d'une reconnaissance officielle et certaines constituent des pôles de rayonnement national (le Laboratoire d'acoustique ultrasonore et d'électronique - LAUE et le Laboratoire de mécanique - LM, dans le domaine des sciences exactes et de la technologie ; le Centre interdisciplinaire de recherches en transport et affaires internationales - CIRTAI, dans celui des sciences humaines et sociales).

Volontariste, la politique menée par l'université en matière de recherche s'est également accompagnée de l'adoption, en décembre 1996, d'un règlement destiné à fixer l'organisation des laboratoires et leurs modalités de fonctionnement.

Une politique de valorisation

En 1995, l'université du Havre a entrepris d'affirmer une stratégie de valorisation de la recherche en créant une Mission de relations avec les entreprises. Son but est de favoriser le transfert de technologie, de mettre en place des structures de prospection des entreprises et de proposer des opérations contractuelles. La pénétration du monde économique est facilitée par la présence de nombreux vacataires (40 % des enseignements sont assurés

par des personnalités extérieures). En outre, l'université développe des disciplines bien adaptées à l'activité industrielle locale (mécanique, génie électrique, acoustique ultra-sonore). Si les activités portuaires du Havre offrent une large gamme de collaborations potentielles, on peut néanmoins regretter que les relations entre l'université et le Port ne soient pas plus fructueuses.

DES DIFFICULTÉS DE GESTION

Réorganiser la gestion

Malgré des avancées dans certains domaines (formation, mobilité, politique indemnitaire, développement de la concertation), la politique des ressources humaines pâtit d'une gestion administrative des personnels peu performante. Les personnels chargés de cette gestion sont en nombre insuffisant et ne disposent pas d'outils informatiques adaptés.

La gestion financière, quant à elle, est encore très tributaire de la structure facultaire. Elle fait apparaître une inégale rigueur de gestion selon les composantes. Enfin, la présentation du budget est sommaire, et on peut regretter que l'acquisition du logiciel Harpège ne soit pas programmée à brève échéance.

Contrôler les heures complémentaires

La dépense pour les heures complémentaires augmente plus vite que les effectifs étudiants, alors même que les créations d'emplois d'enseignants ont été importantes depuis 4 ans. Ainsi, en 1995, cette dépense représentait 49,6 % de la DGF ; en 1996, 54,4 %. Après le rapport de l'IGAEN, l'université a pris des mesures : elle a créé un groupe de suivi et mis sur pied une procédure de contrôle. Cet effort doit être poursuivi.

Redéfinir la formation continue

Depuis 1992, le nombre d'heures d'enseignement a baissé de 22 % et celui des stagiaires en formation de 39 %. Cette double baisse provient de la fermeture d'un certain nombre de formations. Ces fermetures n'ont pas été compensées par des créations équivalentes. Il est donc nécessaire que l'université dresse un bilan rigoureux de cet aspect important de son activité et qu'elle en redéfinisse les orientations.

BILAN DES COMPOSANTES

Une composante homogène

L'IUT est la composante la plus ancienne de l'université puisqu'il préexistait à sa création. Il constitue un ensemble homogène, sans conflit interne apparent. Géré avec rigueur, il est bien intégré tant dans l'université que dans la ville, grâce aux liens étroits qu'il a tissés avec les entreprises de la région.

Malgré le sous-encadrement dont souffrent certaines composantes et le déclin des effectifs étudiants dans les départements industriels, la question d'un dédoublement de l'IUT va prochainement être posée par la présidence de l'université. On voit pourtant mal ce qu'apporterait une telle scission, qui plus est dans le cadre immobilier actuel qui éloigne déjà l'IUT de l'université.

Un ensemble scindé

La "faculté" des Affaires internationales est organisée en 7 départements, chacun regroupant une ou plusieurs filières. Les effectifs de la faculté ont augmenté de 35,5 % entre 1993 et 1996. Mais cette augmentation est très inégalement répartie entre les cycles et entre les départements. Dans l'ensemble, les enseignements en place fonctionnent bien, malgré un encadrement quantitativement faible. Cependant, la faculté a connu une crise qui a abouti, en mars 1998, à la création d'une nouvelle UFR : la "faculté" des Lettres et des Sciences humaines. Cette scission constitue une étape décisive dans l'évolution d'une université dont le socle était à l'origine constitué de filières à caractère professionnalisant. La finalité de cette nouvelle faculté (classique ? professionnelle ?) reste à définir.

Entre stabilité et innovation

L'origine de la "faculté" des Sciences et techniques remonte à la création d'une UER décentralisée de l'université de Rouen, en 1970. Le premier cycle a connu une augmentation de 23 % de ses effectifs entre 1992 et 1996, consécutive à la rénovation des DEUG. Le 2ème cycle a, lui aussi, évolué pour répondre à la nécessité d'offrir aux étudiants l'avantage de poursuivre leurs études sur place. Quant au 3ème cycle, le nombre élevé de doctorants témoigne de sa vitalité. Malgré des problèmes de manque de locaux, la "faculté" semble être bien gérée, ne connaître aucune tension interne grave et poursuivre une politique claire qui obtient des résultats.

Des orientations à préciser

L'Institut supérieur d'études logistiques a été créé par décret du 22 décembre 1994. Il a pour mission de former des ingénieurs capables d'articuler l'approche d'un technicien et les compétences d'un gestionnaire. Né d'un constat pertinent, la réalisation de ce projet appelle pourtant certaines réserves : les programmes de l'ISEL sont peu précis ; en termes de débouchés professionnels, le créneau choisi (la logistique industrielle) est relativement étroit ; enfin, l'absence d'enseignants-chercheurs et le manque de soutien à l'échelle nationale risquent de fragiliser davantage encore cet institut.

RECOMMANDATIONS

Les recommandations qu'a pu formuler le CNE concernent essentiellement :

Le gouvernement

Le CNE encourage l'université à poursuivre les avancées institutionnelles entamées, afin de développer le sentiment d'appartenance à l'établissement.

L'administration

Il convient que l'université renforce les moyens des services centraux en leur affectant des personnels titulaires en nombre suffisant.

La gestion

Il est impératif que l'université dispose des outils informatiques de gestion adaptés à ses missions. D'autre part, l'université doit mettre la présentation du budget en conformité avec les textes : le budget, plus détaillé, doit être complété par un budget de gestion à l'échelle de l'université et des composantes. Enfin, les missions de l'agent comptable, en tant que chef des services financiers, doivent être renforcées.

Les heures complémentaires

Le CNE encourage l'université à poursuivre ses efforts dans le sens d'une gestion mieux maîtrisée des heures complémentaires. Le renforcement des services centraux et de leurs prérogatives en constitue sans doute l'une des conditions.

L'ISEL

Il conviendra que l'ISEL établisse des contacts avec les milieux scientifiques spécialistes de la logistique et des transports pour préciser et adapter les programmes des trois dernières années. Il est également nécessaire que l'institut s'assure le concours d'enseignants spécialistes et qu'il obtienne le soutien d'organisations professionnelles du domaine.

La "faculté" des Affaires internationales et la "faculté" des Lettres et Sciences humaines

L'université devra veiller au maintien de la cohérence des équipes pédagogiques dans la répartition des personnes entre les deux entités. Il faut également ne pas céder à la tentation d'un repli sur des formations plus traditionnelles. C'est l'intention qui anime les promoteurs du projet. Il faut souhaiter qu'elle se traduise dans les faits.

L'orientation pédagogique

Il est important qu'au-delà de décisions ponctuelles prises par le Conseil de l'université proposant la création de telle ou telle formation nouvelle, l'université dans son ensemble ait une vision claire de son évolution passée et à venir. On peut donc souhaiter qu'un large débat consacré aux orientations pédagogiques de l'université, bien au-delà de l'examen d'un projet particulier de création d'une nouvelle formation, soit organisé dans le cadre des instances officielles, voire qu'il déborde le cadre de ces instances.

**La réponse du Président de l'Université
du Havre figure dans le rapport
d'évaluation du CNE en page 123**

**Ce rapport d'évaluation est consultable sur le site
Internet du CNE : <http://www-cne.mesr.fr>**

**Pour les données chiffrées et leur actualisation,
se reporter au site Internet de l'université du Havre :
<http://www.univ-lehavre.fr>**

Directeur de la publication : Jean-Louis Aucouturier / Conception-rédaction : Olivier Chazaud
Conception graphique : Marie-Noëlle Soudit / Edition-diffusion : Francine Sarrazin